Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260421-D2026_53-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AVRIL 2026

Délibération 2026_53

L'an deux mil vingt-six , le vingt-et-un avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le quinze avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LECLERRE Vanessa, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Madame LIDURIN Christelle a donné pouvoir à Madame CONAN Patricia, Madame MILLET Laurence a donné pouvoir à Madame SANSON Murielle, Madame LE BOULER Sabrina a donné pouvoir à Madame Alicia LE GUILLOUX.
Excusé : Monsieur David DAUMER
Secrétaire : Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 3 / Nombre de conseillers votants : 22

DEMANDE DE SUBVENTION « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » - BAR

Considérant La possibilité de solliciter une subvention de la Région au titre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » sur la partie travaux du Bar,
Vu la délibération n°2022-61 approuvant le projet global de réhabilitation d'un ensemble bâti en bar et logement ;
Vu l'estimation financière de la partie bar évaluée à 633 405,69€ HT et le plan de financement ci-dessous ;

DECOMPOSITION DU MONTANT DE PROJET HT

TRAVAUX	509 897,17 €
MAITRISE D'OEUVRE	54 813,14 €
ACQUISITION BATI	55 590,07 €
FRAIS APPEL D'OFFRES	591,12 €
DIVERS ETUDES	12 514,20 €
TOTAL	**633 405,69 €**

SUBVENTIONS

ORGANISMES		**TAUX**	**MONTANT DE LA SUBVENTION**
CONSEIL DEPARTEMENAL		29%	185 330,55 €
DETR 2023		6%	36 636,85 €
DSIL 2023		10%	61 061,41 €
REGION		9%	60 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		**54%**	**343 028,82 €**
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT			290 376,88 €
TOTAL HT			**633 405,69 €**
TVA			126 681,14 €
TOTAL TTC			**760 086,83 €**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 22 voix pour,

- ✓ Approuve le plan de financement présenté ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne » et auprès de tous les financeurs potentiels ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions budgétaires et autres et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

MAIRIE DE PLUMELIN